ABML Services
société par actions simplifiée
au capital de 7500 euros
Siège social : 69 avenue victor hugo - 92170 Vanves
538677378 RCS Nanterre
(la “**Société**”)

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 01/01/2024

Le Président, **Alfonsi Invest EURL**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de nanterre sous le numéro 948859194 , au capital social de 487200, dont le siège social est 3 impasse du Barresquit et représentée par Bastien DAVID, en qualité de Fannie Invest, prend, conformément aux stipulations de l'article 4 des statuts de la Société, les décisions suivantes:

- **Première Décision** : Transfert du siège social de la Société ;
- **Deuxième Décision** : Modification corrélative des statuts de la Société ;
- **Troisième Décision** : Pouvoir pour les formalités

PREMIERE DECISION
(TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ)

Le Président décide de transférer le siège social de la Société du 69 avenue victor hugo - 92170 Vanves au 2/4 rue diderot - 92170 Vanves et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION
(MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir : "**69 avenue victor hugo - 92170 Vanves**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir : "**2/4 rue diderot - 92170 Vanves**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

TROISIEME DECISION
(POUVOIR POUR LES FORMALITÉS)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Les présentes, constatant les décisions du Président en date du 01/01/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations du Président, le cas échéant.

Un original du présent acte, signé par le Président, sera conservé dans les archives de la Société.

B.D.

Fait à Nanterre, le 01/01/2024,

_____
Le Président



_____
Le Président

B.D.